



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 38

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Registre canadien des armes à feu

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 7 décembre 2011

LE SÉNAT

Le mercredi 7 décembre 2011

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE REGISTRE CANADIEN DES ARMES À FEU

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, hier, nous avons souligné le triste anniversaire du meurtre de 14 jeunes étudiantes, en 1989, à l'École Polytechnique de Montréal. Le registre des armes à feu, un produit de cet événement tragique, mobilise le support de policiers, de professionnels de la santé et de diverses associations de victimes et de protection des droits des femmes. À la suite de la Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de donner aux policiers tous les outils nécessaires afin de permettre la prévention d'autres événements tragiques similaires, comme l'a réclamé par l'Association canadienne des chefs de police?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, les événements tragiques du 6 décembre 1989 sont gravés dans notre mémoire collective. Je me souviens bien de ce que je faisais et de l'endroit où j'étais ce jour-là : je travaillais au cabinet du premier ministre Mulroney, et la journée était glaciale. Tout le monde était horrifié par les gestes posés par M. Lépine contre les étudiantes de l'École Polytechnique. Deux ans après cet événement, j'étais au cabinet de M. Mulroney lorsque le 6 décembre fut promulgué Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

La ministre de la Condition féminine, Rona Ambrose, fait un travail énorme dans le dossier de la violence envers les femmes et a augmenté de façon substantielle le financement destiné à la lutte contre ce terrible fléau. Lorsque le Sénat a adopté le projet de loi sur le registre des armes à feu, au milieu des années 1990, j'ai déclaré publiquement qu'il vaudrait mieux que l'argent que l'on comptait dépenser pour tenir ce registre serve à financer les mesures de sécurité à la frontière et les refuges pour femmes violentées. Je l'ai dit publiquement.

Le registre des armes d'épaule, qui vise les chasseurs de canard, les agriculteurs et les collectionneurs d'articles de sport, s'est avéré inutile. Le Sénat va bientôt être saisi d'un projet de loi qui abolira le registre des armes d'épaule. Lors d'une entrevue que j'ai accordée plus tôt dans la journée, j'ai indiqué que le véritable problème, ce

sont les armes à feu illégales qui traversent nos frontières. J'ai également fait valoir que notre pays est doté de lois très rigoureuses à l'égard du contrôle des armes à feu. On ne peut pas simplement acheter une arme à feu et l'emporter. Quel que soit le type d'arme à feu choisi, les gens doivent obtenir un permis d'acquisition d'arme à feu, et la police doit vérifier leurs antécédents judiciaires. Le registre n'a aucune influence sur ces lois rigoureuses.

Honorables sénateurs, comme je l'ai répété à plusieurs reprises, j'ai été élevée dans une ferme où nous avions des fusils de chasse et des carabines. Mon père était un citoyen honnête et respectueux des lois, et je n'aurais pas aimé qu'on le considère comme un criminel pour ne pas avoir enregistré une carabine ou un fusil de chasse.

[Français]

Le sénateur Tardif : Madame le leader, pourquoi refusez-vous de reconnaître le mérite de préserver d'au moins les données déjà prélevées par le registre des armes à feu dans le but de prévenir d'autres événements tragiques comme celui que nous avons commémoré hier?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, les armes utilisées lors des événements tragiques survenus à Montréal, le 6 décembre 1989, étaient des armes semi-automatiques équipées d'un chargeur à grande capacité. Les armes à feu de ce genre ne sont pas inscrites dans le registre des armes d'épaule. Ce sont plutôt les armes que possèdent les chasseurs, les agriculteurs et les collectionneurs qui y sont enregistrées. Comme il y a eu un moratoire sur l'enregistrement des armes d'épaule, les données du registre sont inexactes et incomplètes. Nous avons, à plusieurs reprises, fait la promesse d'abolir le registre des armes d'épaule. En fait, une partie du registre ne contient qu'une liste de noms.

• (1410)

Je le répète : les données sont inexactes et incomplètes. Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises dans cette enceinte, je connais beaucoup d'agents de police, et aucun d'entre eux n'entre quelque part sans envisager la possibilité que les gens qui se trouvent à l'intérieur soient armés. Ils n'ont pas besoin d'un registre des armes d'épaule pour cela.